

## TANANARIVE : ENTREPRISES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (1902)

### 1. — ENTREPRISES COMMERCIALES

(*Le Journal officiel de Madagascar*, 28 juin 1902, p. 16-20)

Anquetil, Ed. et Cie. — Maison française, 29, rue Amiral-Pierre. — Succursale de la maison du même nom, place du Champ-de-Mars, 9, à Bordeaux.

Le comptoir de Tananarive, fondé en 1898, doit être suivi de la création d'autres agences dans les différentes parties de l'île. La maison de Tananarive est dirigée par un fondé de pouvoirs, M. Ulysse Gros, assisté d'un comptable européen et de plusieurs indigènes comptables vendeurs.

Elle s'occupe principalement d'opérations de gros, demi-gros et de commission.

Les opérations portent surtout sur les articles d'alimentation et les fournitures diverses pour le bâtiment. La maison s'est fait une spécialité importante des vins de Bordeaux en barriques et caisses.

Les importations mensuelles peuvent être évoluées à une vingtaine de tonnes, représentant une valeur moyenne de vingt-cinq à trente mille francs. Tous les articles importés, principalement par les Chargeurs réunis, sont de fabrication exclusivement française. Le transit des marchandises se fait par Tamatave.

En dehors des opérations courantes, la maison commandite plusieurs entreprises indigènes. Elle exploite également un lot de forêt sis à Ambohidratrimo (province de Manjakandriana).

La maison possède un matériel de transport composé de 300 voitures. Les marchandises expédiées à Tamatave sont de ce point dirigées sur Mahatsara, où elles sont chargées sur des voitures à destination de Tananarive.

Chiffre d'affaires : environ 600.000 francs par an.

\*  
\* \*

Bollaerts. — M. Bollaerts, arrivé à Madagascar en 1898, est le premier tailleur européen qui se soit installé à Tananarive. Il a agrandi progressivement son installation et sa maison est située actuellement, 28, rue Amiral-Pierre.

Elle se charge de toutes les confections pour civils, militaires, ecclésiastiques, etc., et confectionne également les costumes-tailleurs pour dames.

Les étoffes qui trouvent le plus d'écoulement dans cette maison pendant la saison chaude sont : la toile nationale et le kaki (environ 3.000 mètres par saison) et, pendant la saison froide, le molleton et la flanelle bleue.

Tous les draps de fantaisie et toutes les étoffes de qualité supérieure employés par la maison Bollaerts, tels que : cheviotte noire et bleu-marine, drap satin et koskrow proviennent des établissements Gratry.

\*  
\* \*

Cannet. — Cette maison, fondée a Tananarive le 26 mai 1896, est fermière de la publicité du *Journal officiel de Madagascar et dépendances*. Elle fait la représentation des produits français, commerce, industrie, alimentation, etc. Tous les ordres sont passés sans frais.

Dépôt des principaux journaux de Paris et de Madagascar. Bibliothèque de nouveautés littéraires et d'auteurs choisis, ouvrages classiques, section du biologiste, section de l'ingénieur, livres scolaires.

M. Cannet se propose de joindre très prochainement à sa librairie un commerce de papeterie comprenant toutes fournitures de bureaux et objets de fantaisie.

L'agence Cannet a introduit les premiers pousse-pousse à Madagascar (fabrication Guldener, de Marseille).

Personnel employé : quatre employés malgaches.

Les envois reçus par la maison lui parviennent tant par la poste que par voitures.

\*  
\* \*

Cavrel. — La maison Cavrel, située au carrefour Lubert à Tananarive, possède deux succursales : une à Tamatave et l'autre à Mahatsara. Elle emploie quatre Européens et huit indigènes.

Les affaires portent principalement sur la vente en demi gros et au détail de quincaillerie, papeterie, articles d'éclairage, appareils électriques, confiserie, etc., etc.

M. Cavrel possède, en outre, une exploitation forestière à 20 kilomètres au Nord de Sabotsy.

Cette concession est à cheval sur les rivières d'Andranobe et d'Isafotra, qui se réunissent au pied du pic d'Ambohijanahary pour former la Sahanjonjona.

La maison Cavrel a importé pour 117.986 fr. 80 en 1900 et 56.167 fr. 55 en 1901.

En 1901, elle a exporté une petite quantité de crin végétal.

Les transports sont effectués au moyen de charrettes à bras ; le prix de revient de la tonne rendue à Tananarive a été successivement de 750 fr., 650 fr., puis est descendu à 550 fr., prix actuel.

Le chiffre d'affaires de la maison de Tananarive a été : en 1900, de 139.800 fr. 16 et, en 1901, de 129.932 fr. 09.

\*  
\* \*

Chapin (Georges). — La maison Georges Chapin, 46, rue Sainte-Cécile, Paris, possède une maison de vente à Tananarive et une maison de transit à Mahatsara.

La succursale de Tananarive a été fondée en 1898 ; elle comporte un agent européen, M. Frapart, et deux employés indigènes.

Vente : Toiles et cordages ; articles pour construction ; outillage ; quincaillerie, etc., le tout de provenance française.

La maison Georges Chapin confie tous ses transports par voie de mer à la Compagnie des Chargeurs Réunis. Elle possède une trentaine de charrettes à bras pour effectuer le transport de ses marchandises par voie de terre. Le prix de la tonne de Mahatsara à Tananarive lui revient à environ 300 francs.

Chiffre d'affaires : environ 300.000 francs par an.

\*  
\* \*

Compagnie coloniale de Madagascar. — On sait que Compagnie coloniale de Madagascar a fait construire à Tamatave des bâtiments importants qui seront utilisés comme magasins généraux et entrepôts de douane. Cette concession, accordée à la Compagnie coloniale de Madagascar par le décret en date du 1<sup>er</sup> juillet 1900, publié au *Journal officiel* de la colonie du 10 novembre 1900, sera exploitée par la Société des Magasins Généraux et entrepôts de Madagascar, qui achève en ce moment les installations commencées.

Le Compagnie coloniale de Madagascar entretient à Tananarive une agence dont la direction, après une interruption de quelques mois, vient d'être reprise par M. E. Langlois, ingénieur des arts et manufactures.

Le but de cette agence est de mettre tout d'abord en valeur les concessions aurifères que la Compagnie possède depuis longtemps, et à l'exploitation desquelles est spécialement attaché M. A. Bourdariat, ingénieur civil des mines

En dehors de l'étude des affaires industrielles ou minières qui peuvent être entreprises dans la colonie, la Compagnie coloniale de Madagascar s'occupera spécialement de la mise en valeur des importantes concessions qui lui ont été réservées le long de la voie ferrée de Tananarive à la mer en compensation des premières études qu'elle avait fait faire en 1899, et qui ont servi de base pour le tracé définitif actuellement adopté.

\*  
\* \*

Compagnie lyonnaise de Madagascar. — Société anonyme au capital de 4.000.000 fr. — La compagnie lyonnaise, qui a eu des débuts fort modestes, a, depuis sa fondation, augmenté successivement son capital et est devenue aujourd'hui une des sociétés de commerce les plus importantes de la Grande Île.

La maison primitive, créée en 1893 sous la raison sociale: Charles Pagnoud et Cie par M. Charles Hallot, aujourd'hui encore administrateur délégué à Madagascar, s'est rapidement accrue et s'est transformée un peu plus tard en société de commandite par actions sous le nom de Compagnie lyonnaise. Après avoir subi, comme toutes les entreprises françaises de l'Île, un arrêt forcé dans ses affaires, pendant la campagne de 1895, elle prit son véritable essor en 1896-97 et, depuis lors, n'a cessé de développer ses opérations. Elle porte son effort sur toutes les sources de production que peut rechercher une entreprise coloniale et c'est ainsi qu'à ses importations et exportations et à ses exploitations aurifères, elle a ajouté d'intéressants essais de culture et d'élevage. Le commerce de la Compagnie lyonnaise s'étend à tous les articles, aussi bien ceux à l'usage des indigènes, comme les tissus écrus et autres que , ceux plus spécialement utilisés par les Européens, Enfin, la compagnie a la concession exclusive de la vente à Madagascar de certaines marques françaises (Champagne Mumm).

Elle fait un gros commerce de tissus écrus, dont les principales marques sont : Cabot A, Cuirassier, France, Liberté, Ambaniandro, Tirailleur malgache, etc. Son commerce d'exportation porte sur tous les produits de l'Île, miniers ou agricoles : l'or, les peaux de bœufs et de moutons, le rafia, la cire, le caoutchouc et bientôt les produits des principales cultures tropicales, vanille, cacao, etc.

L'exploitation aurifère de la compagnie est particulièrement importante et elle a porté sur plus de 800 kg d'or pendant les années 1900 et 1901.

Elle occupe sur ses gisements de nombreux ouvriers indigènes surveillés par des agents européens ; ceux-ci se livrent aussi, sous la direction d'ingénieurs, à des travaux de recherche, de prospection, de topographie, etc.

La compagnie possède des agences principales à Tananarive, Ambositra, Antsirabe, Tamatave, Andovoranto, Vatomaniry, Mananjary, Majunga et Tuléar. Chacune des agences rayonne en outre dans la région avoisinante par l'intermédiaire de sous-postes

placés sous sa direction immédiate.

Toutes les affaires de la compagnie sont sous les ordres et le contrôle immédiat d'une direction unique installée à Tananarive et fonctionnant en dehors de l'agence de cette même ville. Le personnel européen et créole occupé dans toute l'île s'élève au chiffre d'environ quarante-cinq employés. Il comprend aussi un nombre plus élevé d'employés et commis malgaches occupés dans les bureaux, magasins, etc.

La Compagnie lyonnaise se propose de donner d'ici peu une importance plus grande aux entreprises agricoles et d'élevage qu'elle possède, principalement sur la côte Est, dans la région de Mananjary, et d'augmenter ainsi le chiffre de ses affaires d'exportation.

\*  
\* \*

Compagnie marseillaise. — La Compagnie marseillaise, l'une des plus importantes de celles établies à Madagascar (directeur: M. Besson, à Marseille) est installée depuis huit mois seulement à Tananarive, où elle est représentée par M. Pascal, agent principal.

Les affaires de la maison, qui se développent notablement de jour en jour, sont surtout des affaires de gros, portant sur tous les articles d'importation et principalement sur les tissus. Elles comprennent aussi l'exportation de tous les produits du pays en France ou à l'étranger suivant les cours pratiqués en Europe et les stocks existant.

\*  
\* \*

Costaz et Bigot. — La maison Costaz et Bigot, dont les premières installations à Madagascar remontent déjà à douze ans (Diégo-Suarez de 1890 à 1894 — Majunga de 1895 à 1896) s'établit à Tananarive au mois de février 1896. Elle a créé aussi, depuis lors, des succursales à Vatomandry (1899) et à Mahatsara (1901).

Cette maison, fort bien installée et dont les grandes glaces-devantures sont les seules existant encore à Tananarive, fait la vente des articles de Paris et des tissus ; en outre, elle s'est créé une véritable spécialité pour les articles de sport, les cycles, motocycles, etc., etc.

Ses marchandises sont d'origine française et étrangère dans la proportion de 80 % de marchandises françaises et 20 % de marchandises étrangères.

Chiffre d'affaires variant entre 25.000 et 30.000 francs par mois.

La maison fait elle-même ses transports par charrettes à bras ; le prix de la tonne de Mahatsara à Tananarive lui revient actuellement à 375 francs. Les expériences qu'elle a faites d'expédition de marchandises par automobiles lui ont fait ressortir un prix extrêmement élevé par ce mode de transport (environ 2.000 fr. la tonne).

Les marchandises d'Europe lui arrivent par la Compagnie havraise péninsulaire de Marseille à Tamatave, par les Chargeurs réunis du Havre à Tamatave et par la Compagnie des Messageries Maritimes de Marseille à Tamatave pour les envois argents.

\*  
\* \*

Dadabhoy. — La maison Dadabhoy et Cie est une des plus importantes maisons de commerce indiennes existant dans la Colonie.

Outre la maison principale de Tananarive, elle possède deux succursales, une à Tamatave et une à Andovoranto.

Elle comprend un personnel de trois Européens, cinq Indiens, un Mauricien, un Arabe et six indigènes.

Cette maison s'occupe surtout de la vente en gros des toiles de coton et des spiritueux.

Ses marchandises sont pour la plupart de provenance française.

Elle exporte en Europe du rafia, du caoutchouc, de la cire et du crin.

Elle effectue ses transports par charrettes à bras et par l'intermédiaire des entreprises de transport.

\*  
\* \*

Dandrieu. — Importante pharmacie située rue Amiral-Pierre et possédant aussi une succursale à Majunga.

Son personnel comprend, pour l'ensemble des deux maisons, deux pharmaciens de 1<sup>re</sup> classe européens et deux élèves indigènes.

Tous les médicaments importés sont d'origine française.

Le prix des transports de la côte à Tananarive revient à M. Dandrieu à 575 francs la tonne.

Chiffre d'affaires : environ 75.000 fr. par an.

\*  
\* \*

L. Delacre. — La maison L. Delacre, 9, rue Bleue, à Paris, possède à Madagascar six grands comptoirs : Tamatave, Tananarive, Vatomandry, Mananjary, Fianarantsoa et Ambositra. Tous ces comptoirs sont tenus par des agents européens.

Elle possède aussi depuis quelque temps un grand nombre de petits comptoirs secondaires répartis dans l'intérieur des provinces et dont elle a confié la direction à des agents indigènes.

Le siège principal pour Madagascar et en même temps le comptoir de beaucoup le plus important est à Tamatave (M. Maurice Rodriguez, agent général). C'est la maison de Tamatave qui centralise tous les envois d'Europe.

Le comptoir de Tananarive, outre le directeur européen, M. Nevière, comprend un interprète, 3 commis indigènes, 4 commandeurs et environ 800 bourjanés en circulation.

Les affaires portent sur la vente des toiles et tissus de tous genres, des produits alimentaires, de la quincaillerie, peinture, verrerie, etc., etc. La maison fait aussi la commission sur tous articles.

Les transports de la succursale de Tananarive sont exécutés au moyen de charrettes à bras. Toutes les marchandises sont transportées par mer de Tamatave à Andovoranto sur des voiliers appartenant à la maison. Le prix de la tonne rendue à Tananarive est actuellement de 450 francs environ.

Le chiffre d'affaires de la maison de Tananarive varie entre 800.000 et 900.000 francs par an.

\*  
\* \*

Duran et Savarit. — MM. Duran et Savarit sont les seuls entrepreneurs européens de peinture et vitrerie établis à Tananarive.

Ils occupent surtout des ouvriers indigènes qu'ils ont formés eux-mêmes.

Leur outillage et leurs approvisionnements les mettent à même d'exécuter pour les divers services publics et pour le compte des particuliers tous les travaux de leur spécialité.

Toutes les peintures et produits employés dans leur industrie sont de provenance française. En outre, MM. Duran et Savarit ont fait des essais intéressants avec des ocres ou autres produits minéraux tirés du pays, susceptibles d'être employés à la fabrication des couleurs.

\*  
\* \*

*Écho de Madagascar.* — Journal hebdomadaire paraissant sur six pages tous les jeudis.

Renseignements économiques sur les diverses parties de l'île, agriculture, commerce, industrie, ethnographie. Croquis d'actualité, nouvelles diverses, etc. Deux correspondants parisiens et un correspondant spécial à Marseille, correspondants à Tamatave, Majunga, Tuléar, Lourenço-Marquez et Beïra. Publicité de l'agence Mayence, Favre et Cie, rue Grange-Batelière, à Paris (concession pour la publicité commerciale de France, étranger, Algérie et Tunisie). Échanges avec les principaux journaux de France et des colonies.

\*  
\* \*

Imprimerie de l'*Écho de Madagascar.* — La Société de l'*Écho de Madagascar*, constituée en février 1900 et composée de personnes notables de la Colonie, toutes de nationalité française, a décidé, dans une récente assemblée, d'adjoindre au journal une imprimerie en mesure de fournir les commerçants, les particuliers et, le cas échéant, l'administration.

Cette imprimerie, qui possède déjà la presse employée au tirage du journal, doit recevoir aussi prochainement une machine en blanc à tirage rapide et une minerve pour tous les travaux exigeant des soins particuliers tels que menus, cartes de visite, carnets de bal, etc.

La direction d'ensemble du journal et de l'imprimerie est exercée par M. Joly, rédacteur en chef, auquel est adjoint un Européen, typographe de profession, M. Gardan. Le personnel comprend, en outre, 25 ouvriers indigènes, tous très attachés à leur travail et montrant une habileté professionnelle très satisfaisante.

Le transport des papiers destinés à l'*Écho de Madagascar* est assuré par la Compagnie lyonnaise.

\*  
\* \*

Eggy. — Maison de création toute récente. — Représentation directe de diverses manufactures et maisons de production françaises.

M. Eggy est le seul représentant pour Madagascar des marques suivantes :

Pellisson père et Cie, Cognac et Bordeaux ;

Faure-Richard, Saumur ;

Salin fils aîné, Bordeaux ;

Fouquet et Cie, Cognac.

La maison possède des correspondants à Paris, Marseille, Bordeaux, Tamatave.

Commission, consignation, exportation.

\*  
\* \*

F. F. M. A. (Imprimerie de la). — L'imprimerie F. F. M. A, directeur : M. Kingzett, occupe environ 25 employés indigènes.

Genre d'affaires: imprimerie, librairie, papeterie. — Toutes les marchandises reçues par cette société sont d'origines anglaise et française.

L'imprimerie F. F. M. A. ayant été établie principalement dans le but de fournir les livres nécessaires aux écoles de la Friends Foreign Mission Association, ne s'occupe que très peu de commerce.

Elle fait effectuer ses transports par une compagnie, au prix de 600 francs environ la tonne rendue à Tananarive.

Chiffre d'affaires: 89.000 francs par an.

\*  
\* \*

Gagé et Placet. — Maison française de couture, modes et nouveautés. Mmes Gagé et Placet, qui sont en relations avec plusieurs maisons similaires de France, importent, en suivant les modes et en tenant compte du climat, tous les articles se rapportant à la toilette féminine : soies, lainages, draps, velours, toiles et piqués, dentelles, rubans, chapeaux, fleurs, plumes, gants, voilettes, mercerie, articles divers.

Les soies se portent en toute saison. Les lainages sont surtout demandés pendant la saison sèche, pour les costumes de ville. Les couleurs claires sont les plus en faveur et cette préférence tend également à s'affirmer chez les indigènes de la classe aisée pour les toilettes féminines. Mmes Gagé et Placet reçoivent d'ordinaire leurs marchandises par colis postaux. Pour une certaine partie de leurs articles, elles s'approvisionnent à la maison Gratry.

\*  
\* \*

Généralis. — Maison grecque située au carrefour Lubert, à Tananarive et dirigée par MM. Généralis frères, qui occupent un seul employé indigène.

Vente: articles alimentaires, vins, spiritueux, liqueurs, etc.

Importation: pour 10.000 francs environ par an de marchandises, la plupart de provenance française.

Achats sur place : pour 2.000 francs de marchandises étrangères et 28.000 francs de marchandises françaises.

Chiffre d'affaires : environ 40.000 francs par an.

\*  
\* \*

Giraud frères. — MM. Giraud frères se sont installés à Tananarive au début de l'année 1898.

Outre leur maison principal située à Tananarive, 22 rue Amiral-Pierre, ils possèdent une succursale à Mahatsara.

Leur personnel se compose de deux Européens et 4 indigènes pour Tananarive et d'un Européen pour Mahatsara.

Leur commerce applique à tous les articles de bazar, articles de Paris, luxe, fantaisie, parfumerie, mais porte plus spécialement sur les vins, verrerie et lampisterie, vaisselle et articles d'éclairage, etc., etc.

Toutes ces marchandises sont de provenance française.

MM. Giraud ont la représentation exclusive de la maison Ninot pour la vente des vins de Bourgogne.

À leur commerce, MM. Giraud ont ajouté, dès l'année 1900, une entreprise de transport par voitures à bras, organisée à l'aide de 250 voitures leur appartenant. À l'heure actuelle, ils transportent mensuellement une moyenne de 100 à 200 tonnes de marchandises, soit pour leur commerce, soit pour les particuliers.

La maison exporte des cuirs et des chapeaux de paille à destination de maisons françaises.

Chiffre d'affaires variant entre 180.000 et 200.000 francs, en dehors des transports.

\*  
\* \*

Grand Bazar Parisien. — Cette maison, dirigée par M. Tessier, qui en est le propriétaire, et située rue Amiral-Pierre, est établie à Madagascar depuis 1876. Elle traite les affaires commerciales de tous genres, importations, exportations et commissions et possède deux succursales en Emyrne, une à Mahitsy et l'autre à Fihaonana.

Outre M. Tessier, le personnel comprend : à Tananarive, trois employés européens et quatre indigènes ; à Mahitsy, deux indigènes ; à Fihaonana, un Européen et un indigène.

Les marchandises reçues par cette maison, s'élevant à un total approximatif de 250 à 300 tonnes par an, sont en très grande partie d'origine française.

Les succursales ont été installées tant en vue de la vente des marchandises importées que de l'achat des produits indigènes, tels que riz, rabanes, peaux de bœufs et de moutons, etc.

La maison fait ses transports par charrettes à bras et emprunte les deux routes de l'Est et de l'Ouest.

\*  
\* \*

Gratry (Établissements). — Importante maison de tissus installée à Madagascar en juin 1898 par M. Prémont, administrateur gérant des établissements malgaches Gratry.

.....

La direction pour Madagascar ayant été établie définitivement à Tananarive, des succursales furent successivement fondées à Ambositra, Vatomandry et Mananjary.

Le personnel européen se compose du directeur, M. Prémont, et de dix agents. Le personnel indigène comprend neuf agents et de nombreux engagés affectés aux transports des marchandises de la côte à l'intérieur.

La nature des affaires traitées à Madagascar par la maison Gratry comprend exclusivement les tissus de tous genres, provenant de ses usines du Nord de la France.

Ces tissus consistent surtout en spécialités, telles que toiles blanchies et écruées, kaki, linge de table, de toilette,indiennes, vichy, tissus d'ameublement, molletons, draps, toile à matelas, etc.

Les modes de transport employés sont : les bourjanes porteurs par Vatomandry et les charrettes à bras par Mahatsara et Maevatanana.

\*  
\* \*

Hoffman. — M. Hoffman, qui est un des plus anciens colons de Madagascar, est arrivé à Tananarive en 1887 et y a fondé, à cette époque, avec M. Lechartier, une maison de commerce pour la vente des meubles et des étoffes d'ameublement. A la suite de la campagne de 1895, il créa la maison de commerce actuelle qui tient les

articles et spécialités ci-après :

Quincaillerie, papeterie, papiers peints, meubles, chapellerie, vins, peinture.

Toutes les marchandises de la maison sont de provenance française et représentent une importation annuelle d'environ 180.000 fr.

Le personnel employé comprend un employé européen et 5 employés indigènes.

Jusqu'à ces derniers mois, M. Hoffman avait fait exécuter ses transports à dos d'homme (au prix de 800 francs la tonne de Tamatave à Tananarive). Il a commencé à faire faire ses transports par charrettes à bras, et il compte qu'ils lui reviennent en moyenne à 450 fr. la tonne.

\*  
\* \*

Ismaël Mamode Issey. — Maison indienne de la rue Amiral-Pierre. Siège principal à Tamatave et quatre succursales dans la colonie : à Tananarive, à Antsirabe, à Diégo-Suarez, à Vatomandry.

Vente de soieries, lainages, flanelettes, piqués, zéphirs, mousselines roses, parasols et parapluies, draps blancs, bonneterie, couvertures de laine et de coton, étoffes diverses, costumes confectionnés, articles de voyage.

Une bonne partie des marchandises, les tissus principalement, est de provenance française ; certaines autres, par exemple les malles en tôle, coffrets, etc., sont de provenance anglaise ou indienne.

Chiffre d'affaires : environ 50.000 fr. par an.

Les transports se font encore en grande partie par bourjanes et sont dirigés sur Tananarive, soit par Tamatave, soit par Vatomandry.

Les prix payés actuellement sont :

de Tamatave à Tananarive. 600 fr. la tonne

de Mahatsara à Tananarive. 450

de Vatomandry à Tananarive.. 550

de Tananarive à Antsirabe. 200

Le personnel comprend :

À Tamatave : 4 Indiens et un Mauricien.

À Tananarive: 3 Indiens et un indigène.

À Antsirabe : un indigène.

À Diego : deux Indiens.

\*  
\* \*

Jean-Louis. — La maison : *Aux 1.000 articles*, située en face du théâtre municipal de Tananarive, est dirigée par le propriétaire, M. Jean-Louis, sujet britannique.

Affaires de la maison : épicerie, quincaillerie, sellerie, parfumerie, articles de ménage et alimentaires, vins, liqueurs, papeterie, peinture, chaussures, articles d'éclairage, chaux hydraulique du pays, graines de fleurs et légumes.

Toutes ces marchandises sont de provenance française et anglaise (70 % environ de marchandises françaises et 30 % de marchandises anglaises).

Chiffre d'affaires : 12.500 francs par mois environ.

Transports par la route de l'est, revenant jusqu'à ces derniers temps, à 700 francs environ à la tonne.

\*  
\* \*

Lagrave. — M. Lagrave, marchand tailleur, s'est installé le 1<sup>er</sup> mars au carrefour Lubert, où il a ouvert un important magasin. Les affaires de la maison portent sur les fournitures et spécialités ci-après : draperies françaises et anglaises pure laine en tous genres, chapellerie, parasollerie, chaussures fines, chemiserie, bonneterie, cravates, mode, manteaux caoutchouc imperméables, etc.

M. Lagrave, s'est assuré le concours de M. Dumarty, coupeur, pour assurer et activer le service de la maison. Le personnel comprend en outre une vingtaine d'ouvriers indigènes. Les marchandises sont chargées à bord des Messageries Maritimes et expédiées de la côte à Tananarive par l'intermédiaire de diverses entreprises de transport.

\*  
\* \*

Lebourg (M<sup>me</sup>). — M<sup>me</sup> Lebourg a installé à Tananarive un magasin de robes et confection pour dames, très bien approvisionné en étoffes de tous genres et particulièrement en fournitures de détail, baleines, agrafes, tours de taille, rubans de toutes nuances, etc.

Les tissus qu'elle emploie le plus pour sa clientèle européenne sont les tissus de soie, de piqué blanc, les draps légers, les lainages de fantaisie. La clientèle indigène préfère les soieries voyantes et les tissus de coton.

L'ouvrière indigène est soigneuse et donne un travail très fini, à condition d'être bien surveillée. Par contre, elle manque d'initiative et de coup d'œil ; l'ouvrage doit toujours lui être entièrement bâti d'avance.

M<sup>me</sup> Lebourg reçoit de France la presque totalité de ses marchandises. Elle fait aussi sur place quelques achats de soieries voyantes pour l'usage de sa clientèle indigène.

Ajoutons enfin que, depuis le 1<sup>er</sup> mai, M<sup>me</sup> Lebourg s'est associée à M<sup>me</sup> Boujassy, modiste, récemment arrivée de France avec un très important assortiment des dernières créations parisiennes.

\*  
\* \*

Legrand (P.). — La maison Legrand, ouverte rue de l'Amiral-Pierre le 15 mars dernier, fait principalement le commerce de miroiteries et d'articles d'éclairage (suspensions, lames colonnes, etc.). Son personnel comprend un Européen et trois employés indigènes.

Les marchandises sont entièrement de provenance française. La miroiterie est fournie par les usines de la Chapelle et les articles d'éclairage par différentes maisons parisiennes.

M. Legrand reçoit ses marchandises par l'intermédiaire des maisons Tyack et Weil et Benoît.

\*  
\* \*

Legrand (M<sup>me</sup>). — Magasin de modes ouvert le 1<sup>er</sup> mars dernier, rue de l'Amiral-Pierre. Outre les confections de tout genre pour dames et les fournitures en soieries de toute nature, M<sup>me</sup> Legrand s'est créé une spécialité pour les chapeaux de cérémonie. Toutes les marchandises, reçues en grande partie par colis postaux, sont de provenance française.

\*

\* \*

Lemaire (M<sup>me</sup>). — M<sup>me</sup> Lemaire a installé à Tananarive, rue Amiral-Pierre et à l'enseigne « À la Parisienne », le premier atelier-magasin français de modes et confections pour dames.

Ce magasin, fermé pendant quelque temps pour cause d'absence, a été rouvert le 1<sup>er</sup> mai. Un nouvel atelier de couture dirigé par M<sup>me</sup> Coffinet, récemment arrivée de Paris, permet de faire face aux demandes de la ville et de la province.

Les affaires de la maison avec sa clientèle indigène s'étendent jusqu'à Fianarantsoa, Ambatondrazaka, Tsiroanomandidy et d'autres points également éloignés de Tananarive. Toutes les marchandises mises en vente sont de provenance française.

\*  
\* \*

L.M.S. (Imprimerie de la). — L'imprimerie de la L.M.S. (London Missionary Society) fut fondée à Tananarive en 1826. Pendant toute la durée du règne de Ranavalona II, elle suspendit ses travaux. Ceux-ci furent repris à la mort de cette reine et se poursuivirent depuis sans interruption.

L'imprimerie ou *Printing* de la L.M.S. est le seul établissement de ce genre que possède cette société à Madagascar.

La direction a toujours été confiée à des Européens.

Le personnel indigène compte actuellement 70 ouvriers.

L'imprimerie de la L.M.S. a été établie dans le but principal de permettre aux élèves malgaches des écoles de la Mission de s'approvisionner de fournitures classiques, d'ouvrages d'enseignement et d'éducation religieuse.

Les marchandises importées comprennent le papier à imprimer, tous les articles de papeterie et divers articles de quincaillerie qui viennent d'Angleterre.

Le transport des marchandises de la maison est confié à l'entreprise de MM. Pochard et Wilson, à raison de 650 francs la tonne.

\*  
\* \*

Louvre (Grands Magasins du). — Les Grands Magasins du Louvre de Paris ont deux succursales à Madagascar, l'une à Tamatave et l'autre à Tananarive.

Chaque succursale est administrée par un agent et un sous-agent.

L'agence de Tamatave emploie six créoles et dix indigènes, celle de Tananarive occupe 8 commis malgaches et cinq bourjanes.

Les Grands Magasins du Louvre à Madagascar font surtout la vente des tissus et des objets de première nécessité, tels que : articles de ménage, chapellerie, chemiserie, chaussures, denrées alimentaires, quincaillerie, etc., et celle des articles de luxe, tels que parfumerie, confiserie, articles de Paris, etc.

Tous ces articles sont de provenance française.

L'agence de Tananarive ne fait pas d'exportation ; celle de Tamatave expédie chaque année en France (Havre et Marseille) pour 200.000 francs environ de caoutchouc, de rafia, de vanille, de café, etc.

Le chiffre d'affaires fait par les deux maisons réunies est de 1.550.000 fr. environ, se répartissant ainsi qu'il suit :

Tananarive	750.000 fr.
Tamatave	800.000 fr.
Total	1.550.000 fr.

Les Grands Magasins du Louvre de Tananarive font monter leurs marchandises par les deux routes de l'Est et de l'Ouest et au moyen de charrettes à bras. Les prix de revient de leurs transports varient actuellement entre 550 fr. et 650 fr. la tonne, suivant la nature des marchandises transportées.

\*  
\* \*

Mission catholique (Imprimerie de la). — L'imprimerie de la Mission catholique, qui a fonctionné d'abord à la Ressource (île de la Réunion) dès 1852, a commencé à se monter à Tananarive en 1862. Elle est installée aujourd'hui sur la place Mahamasina.

Après n'avoir employé au début que des machines à bras, elle fit, en 1889, l'acquisition d'une machine à cylindre, qui lui permit de travailler beaucoup plus rapidement.

L'imprimerie fait surtout les tirages des diverses publications de la mission. Elle exécute cependant quelques travaux pour le compte des particuliers.

\*  
\* \*

Novas. — La maison grecque Novas, dont le comptoir principal est situé au carrefour des Quatre-Chemins, à Tananarive, possède deux succursales : une à Ambatonilita, Tananarive, et l'autre à Ambatolampy. Ces trois maisons occupent, outre leur directeur, M. Novas, 5 employés européens et 5 commis indigènes.

La maison Novas fait principalement la vente des comestibles, vins, liqueurs et spiritueux.

La presque totalité de ses marchandises est de provenance française (90 % de marchandises françaises et 10 % de marchandises étrangères).

Cette maison effectue la plupart de ses transports au moyen de charrettes à bras ; le prix de la tonne rendue à Tananarive lui revient de 650 à 675 francs.

Chiffre d'affaires : environ 200.000 francs par an.

\*  
\* \*

O' Swald et Cie. — Maison de vente en gros : Importation : Articles de tout genre, et spécialement tissus, calicots et indiennes.

Exportation: cuirs ; assurances contre l'incendie.

Agent : M. Schramm.

\*  
\* \*

Prince Amédée et Cie (Comptoir et pharmacie de la Métropole de)\*

\*  
\* \*

Pharmacie de la Métropole. — La pharmacie-droguerie, créée au commencement de 1898, est dirigée par M. Grandjean, pharmacien de 1<sup>e</sup> classe de l'École supérieure de pharmacie de Paris. Cet établissement s'est rapidement créé une importante clientèle dans la population européenne et indigène. Le personnel employé comprend un élève européen et deux élèves indigènes.

D'autre part, MM. Courtois et Grandjean ont créé, au mois de juin 1900, dans le district du Valalafotsy (province d'Ankazobe), un établissement agricole d'une superficie de 200 hectares environ.

Ils se proposent d'y organiser une station raisonnée d'élevage de bœufs, chevaux, moutons, etc., complétée par des cultures diverses du pays.

Enfin, ils doivent essayer aussi, au moyen de l'irrigation, la transformation des plateaux en prairies artificielles pour cultures fourragères.

\*  
\* \*

Sam-ko. — La maison chinoise Sam-ko a son siège principal à Vatomandry.

La succursale de Tananarive est dirigée par deux employés chinois et un commis indigène.

Vente de produits comestibles. Toutes les marchandises sont de provenance française, sauf quelques articles tels que biscuits Palmers, conserves de corned beef, homards, thons et saumons, qui sont de provenance anglaise.

La maison Sam-ko fait monter ses marchandises par bourjanes via Vatomandry, Bsforona, Tananarive.

Les transports lui reviennent actuellement à environ 550 francs la tonne.

Chiffre d'affaires: environ 150.000 francs par an.

\*  
\* \*

Septé. — Confiserie, denrées alimentaires diverses. Maison située au carrefour Lubert à Tananarive.

\*  
\* \*

Pour permettre d'apprécier aussi l'importance du trafic indigène et sa tendance à adopter de plus en plus les procédés de commerce européens, nous citerons textuellement la lettre suivante, qu'un des commerçants malgaches de la rue de l'Amiral-Pierre a adressée au Gouverneur Général sur la situation actuelle de ses affaires :

« Ma maison fait en général le commerce des nouveautés. Toutes mes marchandises sont de provenance française, sauf les allumettes, qui viennent de Suède par l'intermédiaire de mes commissionnaires de Paris.

Je m'adresse directement à des commissionnaires français de Paris et, en outre, à quelques petites maisons que j'ai connues pendant mon séjour en France et qui me fournissent aussi certains articles.

Les marchandises adressées à Tamatave à mon agent en douane sont expédiées par lui à Mahatsara par la voie des Pangalanes et de là dirigées sur Tananarive par les soins des entrepreneurs de transports.

En même temps qu'ils expédient de France, mes commissionnaires de Paris m'envoient les factures des marchandises et tirent sur moi par le Comptoir national d'escompte de Tananarive, ou par la banque Grenard de Tamatave des traites

représentant les valeurs portées sur les factures, plus les intérêts à compter du jour de l'expédition des colis de France. Ces traites, que j'accepte dès leur arrivée, sont, suivant le cas, payables à 15, 30, 60 ou 90 jours de vue.

Quoique établie depuis une année à peine, ma maison marche d'une façon satisfaisante ; le choix des articles m'attire de nombreux acheteurs et mon chiffre d'affaires pour cette année atteindra environ 120.000 francs. Je dois dire cependant que mes relations commerciales directes avec la France n'en étant qu'à leur début, je me trouve encore dans une situation désavantageuse pour faire mes achats aux conditions de prix et de règlement qu'un commerçant mieux renseigné pourrait obtenir.

Pour ne citer qu'un détail, j'indiquerai, par exemple, que mes commissionnaires exigent des intérêts du jour où ils expédient leurs marchandises de France, au lieu de ne me les demander, comme ils font d'ordinaire pour les commerçants européens, qu'à dater de la livraison à Madagascar. D'autre part, établi depuis peu, le temps m'a manqué pour organiser moi-même mes transports et, au prix actuel des entreprises, ceux-ci me reviennent encore beaucoup trop cher.

Pour ces diverses raisons, certains de mes prix de revient sont trop élevés et c'est ainsi que, pour plusieurs articles, je trouve encore avantage aujourd'hui à acheter aux maisons de gros de la place plutôt que de commander directement en France.

Mais, à ces divers points de vue, je me préoccupe d'améliorer la situation et j'espère bientôt y parvenir. Pour cela, j'ai adressé des propositions à plusieurs maisons de France, demandé des catalogues et des conditions de prix, en donnant moi-même des références sur ma maison. D'autre part, je me fais aider dans ces négociations par plusieurs de mes compatriotes, qui sont en France et qui se mettent peu à peu au courant des habitudes commerciales et des modes de transaction de la Métropole. L'essentiel est d'obtenir la confiance, et je compte que l'exactitude que j'apporte dans mes affaires ne tardera pas à me la valoir de la part des maisons de France avec lesquelles le cherche à entrer en relations.

Je compte aussi tirer un gros avantage des transports par mes propres moyens.

Je suis actuellement en pourparlers pour l'acquisition d'un certain nombre de voitures à bras et pour le recrutement des bourjanés nécessaires.

Cette affaire est sur le point d'être conclue, et j'espère envoyer mon premier convoi à la côte d'ici quelques semaines. D'après mes calculs, mon prix de revient du transport de la tonne s'abaissera ainsi considérablement et tombera à 350 francs environ, au lieu de 600 francs que je paie encore aujourd'hui.

Il va sans dire que ma clientèle profitera de ces avantages et que je ferai des réductions correspondantes sur les prix de mes divers articles.

Indépendamment du commerce de ma maison, je me livre également à l'élevage, notamment à celui des chevaux ; et pour cela, j'ai acheté à Bevalala (à 5 kilomètres de la ville) une vaste étendue de terrain de pâturage de 100 hectares environ. Les chevaux que j'y élève sont généralement de la race du pays et tous les ans des ventes et des achats sont effectués.

J'ai vendu en 1901 15 chevaux et juments.

Aux concours agricoles, j'ai obtenu, comme éleveur, quatre récompenses ainsi réparties :

1 <sup>ers</sup> prix	2
2 <sup>e</sup> prix	1
3 <sup>e</sup> prix	1

Il m'a été décerné, en outre, deux médailles de mérite (vermeil et bronze).

Il n'est pas superflu de faire connaître, en terminant, que je suis également fournisseur de certains produits du pays.

Cette année, j'ai été deux fois adjudicataire d'une fourniture à l'administration

militaire d'Analakely. La première fourniture était de 150.000 kg de paddy, la seconde de 30.000 kg de maïs, et toutes deux ont été livrées dans les délais et aux conditions déterminés.

Enfin, je m'occupe en ce moment d'achats en gros de riz pour faire des expéditions à la côte Est et, en particulier, sur les chantiers du chemin de fer ».

\*  
\* \*

Le Comptoir national d'escompte. — Terminons enfin cette énumération des principales maisons de commerce par les renseignements généraux ci-après, que M. Plasse, représentant du Comptoir National d'escompte à Madagascar, a bien voulu fournir au Gouverneur Général sur le rôle de ce grand établissement financier non seulement à Tananarive, mais encore dans toutes les parties de l'île où il possède aujourd'hui des agences.

.....

## 2. — ENTREPRISES INDUSTRIELLES

.....  
[21] Nous reproduisons ci-après les renseignements recueillis sur les principales entreprises industrielles existant à Tananarive.

\*  
\* \*

Bonnet. — Maison de ferblanterie, zinguerie, plomberie, établie rue de l'Amiral-Pierre. M. Bonnet, arrivé à Madagascar à la fin de 1895, s'est installé à Tananarive en janvier 1896 et a fait d'abord le commerce des comestibles joint à une petite entreprise de transport pour le ravitaillement des troupes.

En 1898, il créa un atelier de ferblanterie modeste à ses débuts et qui n'a cessé de se développer depuis. Cet atelier occupe aujourd'hui 32 ouvriers et comprend un outillage mécanique très complet permettant l'exécution de tous les travaux de ferblanterie, zinguerie, plomberie, maréchalerie, forge, etc. M. Bonnet a joint aussi à son entreprise un commerce, déjà important aujourd'hui, de quincaillerie et d'articles de ménage.

Le tableau ci-après indique la nature et les provenances des marchandises importées car M. Bonnet dans le courant de l'année 1901.

Importation

Nature	Tonnage (kg)	Provenance
Zinc	20.000	Vieille-Montagne, France.
Fer laminé	15.000	50 % Angleterre et 50 %o France.
Fer blanc	32.000	Angleterre.
Acide muriatique	1.000	France.
Étain	2.500	France.
Résine	1.000	France.
Quincaillerie	valeur 20.000 fr.	France.

Les transports de la maison s'effectuent par charrettes à bras sur la route de l'Est au prix moyen de 500 francs la tonne.

\*  
\* \*

Boureau. — Entreprise de travaux publics et principalement de travaux de menuiserie et ébénisterie. Confection de mobiliers en tous genres. M. Boureau a, l'un des premiers, installé à Tananarive l'industrie dont il fait surtout aujourd'hui sa spécialité et a formé depuis lors un grand nombre d'ouvriers indigènes.

Il occupe en permanence environ 70 charpentiers et menuisiers et une trentaine d'autres ouvriers de bâtiment, tailleurs de pierres, briquetiers, maçons, etc. Il possède en outre plusieurs concessions, sur lesquelles il poursuit d'intéressants essais.

\*  
\* \*

Bouts. — M. Bouts est installé depuis de longues années déjà à Tananarive, où son activité s'est employée dans de très nombreuses entreprises.

Actuellement, ses efforts portent surtout sur l'exploitation de la concession forestière qu'il possède aux environs de Mantasoà et que le Gouverneur Général a visitée en 1901 ; il a entrepris également dans cette même région la fabrication du fer à l'aide des minerais très riches, autrefois utilisés par Jean Laborde, qu'il tire de sa concession même (mines de Marorango et de Ranomangatsiaka).

À cet effet, il a créé sur place une installation mécanique à laquelle il a apporté dans ces derniers temps de notables perfectionnements. Il faut signaler également d'autres travaux exécutés par M. Bouts dans sa concession ou dans la région environnante pour améliorer, en vue de son exploitation, les voies de communication et les moyens de transport.

D'autre part, M. Bouts possède à Tananarive (Isoraka) des ateliers et chantiers où il met en œuvre les produits de sa concession, bois et fers. Il fabrique, en vue de la vente, des voitures, charrettes et autres véhicules, instruments aratoires de divers modèles, filanzana, charrues, herses, rouleaux, etc., des outillages variés en fer et acier ; enfin, il exécute tous travaux de serrurerie, de menuiserie et de charpente. M. Bouts a commencé également des essais de fabrication de produits céramiques spéciaux : récipients, tuyaux, carreaux, etc., la fabrication des briques et tuiles et, enfin, celle des couleurs avec des ocres et produits minéraux divers tirés du pays.

Ajoutons que les produits de la concession forestière arrivent aujourd'hui en très grande partie à Tananarive par des trains de radeaux directs faisant le parcours sans rompre charge.

M. Bouts emploie à ses chantiers de Soraka de 90 à 100 ouvriers. Sur sa concession forestière et minière, le nombre moyen d'indigènes engagés est de 150 forgerons ou charbonniers et de 250 bûcherons.

\*  
\* \*

Croix-Vallon (Établissements de). — Les établissements de Croix-Vallon comprennent une propriété forestière et agricole, celle de Croix-Vallon proprement dite, située à 87 km de Tananarive et à 12 km au nord-est d'Analabe et une concession forestière à Antsahambavy, à 30 km au Nord de la route de l'Est et à peu près sur le méridien de Manjakandriana. La concession d'Antsahambavy est traversée par le tracé du chemin de fer.

L'entreprise comprend aussi, tant à Tananarive que sur les lieux mêmes d'exploitation, d'importants ateliers de menuiserie, ébénisterie, charronnage, etc. Un magasin de vente existe également à Tananarive.

Les ateliers de Croix-Vallon fabriquent aujourd'hui tous objets mobiliers ou autres et tous matériels ou agencements se rapportant aux travaux de menuiserie, charpente, charronnerie, des parquets rainés et bouvetés, des lattes, etc. On y voit deux machines Belleville actionnant 4 scies, une toupie, une raboteuse et une roue à affûter.

On peut se faire une idée de l'importance de l'entreprise au point de vue industriel et commercial, par l'énumération ci-après, fournie par l'établissement lui-même, des travaux produits pendant le mois de décembre 1901 et le mois de janvier 1902.

#### DÉCEMBRE 1901

Charpentes et chevrons	28 m. 00	32fr. 00
Parquet rainé et bouveté	596 m. 52	6.263 45
Planches	748 m. 38	3.741 90
Plateaux	0 m. 354	75 20
Lattes à tuiles et autres	19.140 m. courant	2.871 00
Baguettes moulurées	1.320 m. courant	594 00
Rais de voitures	260	52 00
Roues (4 paires)	4 paires	600 00
Total		<u>14.229 55</u>
Atelier de menuiserie et d'ébénisterie de Tananarive		
Persiennes	10	600 fr. 00
Rateliers d'armes pour l'artillerie	1	250 00
Autres rateliers pour l'artillerie	2	400 00
Armoires à glace	3	1.210 00
Guéridons Louis XVI	3	125 00
Table Louis XVI	1	68 00
Table	1	15 00
Torchère	1	50 00
Plateaux de salon	8	33 00
Chaises réparées	4	2 50
Total		<u>2.813 50</u>
Concession forestière d'Antsahambavy		
Planches	873 m. 20	3.492 05
Total		20.535 fr. 05

#### JANVIER 1902

Scierie de Croix-Vallon	15.914 fr. 00
Ateliers de menuiserie et d'ébénisterie à Tananarive	4.638 fr. 00
Bois de la concession d'Antsahambavy	8.870 fr. 00
Total	29.417 fr. 00

Les tarifs des transports entre le domaine de Croix-Vallon et Tananarive ont récemment fléchi dans des conditions tout à fait avantageuses pour l'exploitation, et celle-ci peut maintenant évacuer sur Tananarive, non seulement sa marchandise riche, mais aussi ses produits les moins rémunérateurs.

D'autre part, des travaux d'aménagement exécutés depuis peu dans diverses parties de la route ont sensiblement amélioré les conditions de roulage.

Le domaine de Croix-Vallon compte aujourd'hui environ 700 travailleurs, dont 500 engagés, 100 volontaires et une centaine de femmes.

Le personnel de la concession d'Antsahambavy comprend environ 275 indigènes, dont 100 scieurs de long, abatteurs et débardeurs, plus 175 porteurs.

Il y a lieu enfin de signaler divers résultats agricoles dignes d'intérêt obtenus récemment au domaine de Croix-Vallon : un champ de blé ayant produit 37 fois la quantité de grain semé et un champ de 3 hectares et 1/2 d'avoine ayant donné 71 pour un ; encore ces récoltes avaient-elles souffert des sauterelles et des fody. Il n'est pas douteux que des rendements de ce genre, obtenus en grand, seraient, pour l'avoine surtout, très rémunérateurs.

Croix-Vallon cultive aussi des théiers, caféiers, des tabacs de la Havane, des mûriers.

L'altitude et les conditions climatériques de Ceylan, qui conviennent aux théiers, se retrouvent à peu près les mêmes à Croix-Vallon.

\*  
\* \*

Lebourg. — M. Lebourg, ébéniste de profession, a créé récemment à Tananarive un important atelier de travaux de menuiserie-ébénisterie et confection de mobiliers en tous genres.

À la suite d'un récent voyage qu'il a fait en France, il s'est pourvu d'un outillage perfectionné comprenant scies à rubans, machines à fraiser, à mortaiser et à trancher, machine américaine à persiennes, tours divers, rabots courbes américains, etc.

M. Lebourg, qui été chargé des travaux d'installation du mobilier de la nouvelle poste, occupe deux contremaîtres européens et trentaine d'ouvriers indigènes.

\*  
\* \*

A. Lemaire. — Fondée en 1897 pour la fabrication des eaux gazeuses et boissons hygiéniques, cette maison a pris, depuis lors, une très grande extension et est restée la seule de cette spécialité.

L'outillage perfectionné et le personnel technique dont elle dispose actuellement lui permettent de satisfaire à tous les besoins de la consommation locale.

Depuis deux ans, la maison Lemaire est concessionnaire des sources minérales d'Antsiravazo, dont les eaux ont des propriétés thérapeutiques identiques à celle de Vichy (Grande Grille). La consommation locale annuelle des eaux d'Antsiravazo s'élève à environ 50.000 bouteilles.

Dès que son atelier de limonaderie fut parfaitement installé, M. Lemaire entreprit, en outre, la confection d'effets et fournitures d'équipements militaires, industrie qui n'existait pas alors et que fit naître la création des compagnies de milice, régiments de

tirailleurs et compagnies de conducteurs malgaches.

Enfin, et vers la même époque, cette maison entreprenait les transports de la Côte à la capitale.

Le matériel roulant, composé de 125 voitures à bras, sera prochainement porté à 250 voitures.

\*  
\* \*

Lherminier. — Maison de ferblanterie la plus ancienne de Tananarive.

Elle comprend plusieurs ateliers pour la ferblanterie, la forge, la zinguerie, la plomberie, etc., etc.

M. Lherminier emploie dix ferblantiers, six forgerons, trois manœuvres et deux apprentis, tous Malgaches. Ces divers ouvriers ont été formés par M. Lherminier lui-même.

Tous les métaux reçus par cette maison sont d'origine française.

Ils proviennent des usines de la Vieille-Montagne pour le zinc, des usines de Montataire (Paris) pour le fer-blanc et le cuivre, du Creusot pour les aciers.

Chiffre d'affaires variant entre 50 et 60.000 francs par an.

Outre son industrie, M. Lherminier s'occupe d'agriculture et de colonisation sur une propriété de 180 hectares située à 16 km de Tananarive et qu'il a acquise en 1897. Son matériel d'exploitation comprend 3 charrues de différents modèles (une Brabant, une butteuse) et, en outre, une défonceuse, une butteuse) et, en outre, une herse articulée, des rouleaux et voitures de sa fabrication.

Les principales cultures entreprises par M. Lherminier sont: la vigne, l'avoine, l'orge, la pomme de terre, les haricots, le riz, le manioc, les patates, les brèdes, etc.

\*  
\* \*

Péquignot — Maison située rue Amiral-Pierre. Atelier de mécanique et d'ajustage. Spécialité de réparation, location et vente de cycles en tous genres.

\*  
\* \*

Sescau — M. Sescau, président de la Chambre consultative de Tananarive, compte aujourd'hui parmi les plus anciens colons des régions centrales, où il a accompli, principalement depuis l'occupation, un grand nombre de voyages et de prospections intéressantes. En dehors des sociétés qu'il dirige et dont il est parlé ci-après, M. Sescau exploite pour son propre compte des gisements aurifères situés dans les districts d'Andriamena, de Tsaratanana et de Maroadabo (cercle de Maevatanana). Il y occupe actuellement environ 600 ouvriers indigènes.

\*  
\* \*

Seurin et Louvari. — MM. Seurin et Louvari ont installé à Tananarive, dans une belle construction couvrant 500 mètres carrés de superficie et située à proximité de la place Flacourt, une usine de distillerie pourvue de tout le matériel nécessaire à cette industrie et comprenant notamment :

- 1 grand alambic à 4 plateaux muni d'un bain-marie pour rectification ;
- 20 grandes cuves à fermentation ;

1 cuve de dilution ;  
1 bac à refroidissement ;  
1 concasseur ;  
1 laboratoire avec accessoires complets pour liquoriste.

MM. Seurin et Louvari se proposent, d'autre part, d'augmenter prochainement ce matériel d'un certain nombre d'appareils à vapeur établis spécialement en vue de la fabrication de l'alcool industriel et principalement de l'alcool pour l'éclairage et le chauffage. À cet effet, M Seurin s'est rendu dernièrement en France pour étudier les derniers perfectionnements dans ce genre d'industrie.

\*  
\* \*

Société des gisements aurifères d'Anasaha. — Cette société, filiale du Syndicat lyonnais d'exploration à Madagascar (voir ci-dessous), fut créée en 1896 par MM. Meurs et Boussand à la suite d'un voyage accompli en 1895 dans la province de Fianarantsoa. La société exploite plusieurs gisements aurifères dans le Voromahery (régions de Tsinjorivo et d'Ambotolampy) et dans le district de Beforana. (Le Gouverneur général a visité cette dernière exploitation lors de sa descente à Tamatave au mois de mai 1901). Un millier d'ouvriers indigènes, surveillés par des agents européens, sont occupés sur ces divers chantiers.

\*  
\* \*

Directeur de la société : M. Sescou.

Syndicat lyonnais d'exploration à Madagascar. — Cette société exerce son activité dans la même voie que la précédente, à laquelle elle a donné naissance. Ses principaux gisements sont situés dans les provinces de Fenerive et de Maroantsetra. Comme la société d'Anasaha, elle possède diverses entreprises agricoles, comprenant notamment d'importantes plantations de vanille.

Directeur de la société : M. Sescou.

---